



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 18
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 01/12/2021
Date d'affichage de la convocation : 01/12/2021
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 06/12/2021

Envoyé en préfecture le 08/12/2021

Reçu en préfecture le 08/12/2021

Affiché le - 8 DEC. 2021

ID : 033-213301435-20211206-2021_077-DE

Délibération n° 2021 – 77
Lundi 06 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le six du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, s'est réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le premier décembre deux mille vingt et un.

Présent(s) : Alain TABONE - Nadia BRIDOUX –MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY – Michel BARSE - Jean-Roger THUILLIAS – Nathalie TRIGANT - Benoit DULAU - Vincent TRISTRAM - Corinne JEANDONNET – Isabelle BERNADET

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Elodie KOPF procuration à Isabelle BERNADET
Gérard BAGNAUD procuration à Corinne JEANDONNET
Hélène BURESI procuration à Vincent TRISTRAM

Absent(s) excusé(s) : Elodie KOPF / Mathieu OLIVEIRA / Johann PETIT / Elvira MOMMERT / Hélène BURESI / Gérard BAGNAUD

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

**DELIBERATION PORTANT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES
ENTRE LA COMMUNE ET LE GRAND CUBZAGUAIS DANS LE CADRE DE
L'ORCHESTRE A L'ECOLE**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-4-1 III,

Vu le projet d'orchestre à l'école au sein du groupe Gustave Eiffel,

Vu la projet de convention de mise à disposition de services entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre,

Considérant que dans l'intérêt de la bonne organisation des services, le Grand Cubzaguais dispose à travers le service d'Ecole de Musique Intercommunale des moyens matériels et humains nécessaires à l'éveil musical au Groupe Scolaire Gustave Eiffel, dans la mise en place du projet d'orchestre à l'école,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Dans le cadre de la mise en place du projet d'orchestre à l'école, le Grand Cubzaguais prête à la commune des instruments appartenant à l'école de musique intercommunale. Ce prêt de matériel est effectué à titre gratuit. Il en est de même pour les instruments appartenant au service « Orchestre des écoles du Grand Cubzaguais ».

Afin de réaliser ce projet, il est également mis à disposition de la commune, le personnel du service de l'école de musique intercommunale du Grand Cubzaguais pour des interventions au sein de l'établissement

Envoyé en préfecture le 08/12/2021

Reçu en préfecture le 08/12/2021

Affiché le - 8 DEC. 2021

ID : 033-213301435-20211206-2021_077-DE

scolaire de la commune à raison de 133 heures pour l'année scolaire 2021/2022, représentant 4 heures hebdomadaire sur une période de 27 semaines.

Les agents de ce service mis à disposition demeurent statutairement employés par le Grand Cubzaguais et effectuent leur service pour le compte de la commune selon les quotités et les modalités prévues par la convention de mise à disposition de service.

La commune remboursera au Grand Cubzaguais les charges de fonctionnement engendrées par la mise à disposition au tarif horaire de chaque agent intervenant au regard d'un état financier contradictoire mensuel.

Le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer la présente convention afin de permettre la réalisation du projet d'orchestre à l'école au sein du Groupe scolaire de la commune par la mise à disposition des services du Grand Cubzaguais, de moyens matériels et humains.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place du projet d'orchestre à l'école au sein du groupe scolaire Gustave Eiffel pour l'année scolaire 2021/2022,
- **DONNE** pouvoir au Maire de signer la présente convention et tout document pouvant découler de cette dernière,
- **ADMET** que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget communal,

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Maire,

Alain TABONE